

### Aux membres de la Coopérative ENERGIE 2030

### Energie 2030 Coopérative

Breite Wege 1 B-4730 Raeren

#### Conseil d'administration Patrick Kelleter Martin Winkler Uwe Rönna Frank van den Höfel

www.energie2030.com info@energie2030.com

Raeren, le 7 août 2023

## Invitation aux assemblées générales extraordinaires les 29/8/2023 et 19/9/2023 au siège de la société

Cher membre de la coopérative ENERGIE 2030,

Par la présente, nous vous invitons à l'assemblée générale extraordinaire du 29 août 2023.

Lieu: ENERGIE 2030 coopérative, Breite Wege 1 à 4730 Raeren, Belgique.

Date: le mardi 29 août 2023 à 17.30 heures

De même, nous vous invitons à l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2023.

Lieu: ENERGIE 2030 coopérative, Breite Wege 1 à 4730 Raeren, Belgique.

Date: le mardi 19 septembre 2023 à 17.30 heures

Ces deux assemblées générales extraordinaires supplémentaires sont nécessaires étant donné que, suite à un malentendu, la version des statuts qui a été lue et enregistrée lors de l'assemblée générale du 25 juin dernier n'était pas celle que vous aviez reçue avec la convocation à cette même assemblée générale.

Afin de corriger cette erreur et de pouvoir publier les nouveaux statuts avant le 31 décembre 2023, la procédure d'adaptation des statuts doit maintenant être répétée intégralement.

Le conseil d'administration de la coopérative pourra procéder à cette adaptation des statuts avec le notaire au siège de la société et demande simplement aux membres de signer une procuration.

Nous vous invitons donc à une assemblée extraordinaire qui se tiendra le 29 août 2023, où un quorum de présence de 50 % de tous les droits de vote (parts) est requis pour l'adoption des nouveaux statuts. Or, ce quorum étant de fait impossible à atteindre, il est plus que probable que l'assemblée générale ne pourra pas délibérer ce jour-là. Nous vous informerons sur notre site internet si le quorum n'est pas atteint, car une assemblée générale extraordinaire, lors de laquelle le nombre de droits de vote présents n'aura pas d'importance, aura alors lieu le 19 septembre 2023 à 17.30 heures.

Afin de pouvoir préparer au mieux les assemblées générales, nous vous prions de **nous informer sur votre souhait de participer ou de nous envoyer une procuration avant le 22 août 2023**. Vous trouverez, au verso, des informations plus détaillées sur l'inscription ou la procuration.

En annexe, vous trouverez à nouveau la nouvelle version des statuts qui seront votés lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire. Vous recevez également le rapport justificatif du conseil d'administration concernant l'adaptation de l'objet de la société dans l'article 3 de ces nouveaux statuts. La version actuelle des statuts est également jointe.

Pour la Coopérative ENERGIE 2030

Patrick Kelleter Martin Winkler Uwe Rönna Frank van den Höfel

Compte bancaire en Belgique : Banque TRIODOS | IBAN : BE55 5230 4585 8544 | Code Bic : TRIOBEBB



# <u>Informations concernant les assemblées générales extraordinaires des 29/8/2023 et 19/9/2023 de la Coopérative ENERGIE 2030</u>

Dates:

Assemblée générale extraordinaire : le mardi 29 août 2023 à 17.30 heures
Assemblée générale extraordinaire : le mardi 19 septembre 2023 à 17.30 heures

Lieu :

ENERGIE 2030 Coopérative, Breite Wege 1, 4730 Raeren, Belgique

### Déroulement :

17h00 Inscription des participants17h30 Début de l'assemblée générale

### Ordre du jour lors de ces deux réunions :

- Constatation de la régularité de la convocation.
- 2. Constatation du quorum.
  - Si le quorum (50 % des droits de vote) ne devait <u>pas</u> être atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 29/8/23, l'assemblée générale s'arrête là et sera reconduite de manière extraordinaire le 19/9/23 sans quorum.
- 3. Extension de l'objet de la société sur la base du rapport justificatif du conseil d'administration (voir annexe).
- 4. Présentation des statuts adaptés (voir annexe) par le notaire Renaud Lilien et adoption de ces statuts adaptés.
  - (Les procès-verbaux de ces deux assemblées générales concernant l'adaptation des statuts seront rédigés par le notaire Renaud Lilien).

Pour participer aux assemblées générales, il est nécessaire de s'inscrire par e-mail à info@energie2030.com

### Inscription:

ou par courrier à Energie 2030, Breite Wege 1, 4730 Raeren, Belgique, avant le 22/8/2023. Si vous ne pouvez être présent personnellement, vous pouvez vous faire représenter. Pour ce faire, veuillez nous renvoyer une procuration. PARTICIPATION \_\_\_\_\_ (nom, prénom), habitant Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ \_\_\_\_, confirme vouloir participer □ à l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Energie 2030 le 29/8/2023. □ à l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Energie 2030 le 19/9/2023. (cocher la case correspondant à votre choix) Lieu, date: , le / / Signature: PROCURATION Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_\_ (nom, prénom), né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_, habitant \_\_\_\_\_ donne procuration □ au conseil d'administration ou au membre\_\_\_\_\_ □ pour me représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Energie 2030 le 29/8/2023. □ pour me représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Energie 2030 le 19/9/2023. (cocher la case correspondant à votre choix) Lieu, date :\_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_ Signature:

TVA BE 0455.494.479